



COMPTE-RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 27 août 2020

Étaient présents : Patrick NEILZ, maire, Marion RIVERA, Guillaume PIARD, adjoints, Albane VIDELIER, Christine BARTHE-WEBER, Claudette FEUVRIER, Julien LISSANDRE et Alain PERROT

Absents excusés : Nadège BOSSUYT pouvoir à Julien LISSANDRE et Willy SCHOEPPS, pouvoir à Marion RIVERA.

Absents : Antoine PIGNIER

Secrétaire de séance : Julien LISSANDRE

Compte tenu des circonstances sanitaires, cette réunion du conseil municipal a eu lieu à huis clos.

1 - APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Après s'être fait présenter, le compte-rendu de la réunion du 2 juillet est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Julien LISSANDRE est désigné secrétaire de séance.

Vote : 10 voix pour.

2 - INFORMATION DU MAIRE AUX ELUS

- **Non préemption :** parcelle AI 79 habitation rue de la source
parcelle AI 325 non-bâti sur les fontaines.
- Le domaine du Val de Sorne par son courrier du 30 juin demande une délibération communale en faveur d'un dégrèvement de la CFE (Contribution Foncière des Entreprises) afin de minimiser les pertes liées au COVID-19. ECLA a pris une délibération concernant cette taxe. Le domaine Val de Sorne devra se rapprocher d'ECLA pour obtenir une réponse. Un courrier sera rédigé en ce sens.
- **Rupture d'égalité Val de Sorne / Ecla.** Le dossier élaboré par l'ancienne municipalité faisait état d'un manque d'égalité dans les subventions, financement entre les communes du Val de Sorne. Montaigu était défavorisé. Val de sorne étant rattaché à ECLA, Montaigu Se retournait contre ECLA ; Au-delà du fait que les financements ne sont pas un saupoudrage équitable entre les communes mais un financement pour des projets concernant le territoire L'avocat sollicité par la commune déconseille la poursuite de cette affaire en justice. Patrick NEILZ, maire a rencontré avant le changement de gouvernance d'ECLA monsieur ELVEZI, madame ARNAL d'ECLA et l'ancien président du Val de Sorne . Suite à cet entretien, il a été décidé de ne pas maintenir la procédure à l'encontre d'ECLA.
- **Affaire PELURSON :** l'affaire est repassée en appel devant le tribunal administratif le 23 juillet. Il en ressort que le jugement du tribunal administratif de Besançon est annulé. La demande présentée par madame PELURSON est rejetée. Les conclusions d'appel de madame PELURSON sont rejetées. Les conclusions de la commune de Montaigu sont rejetées. Une étude de ce dossier devra se faire afin de comprendre les réels enjeux et sortir de cette joute judiciaire.
- **Affaire CANIOTTI :** Patrick NEILZ a rencontré monsieur CANIOTTI afin de lui confirmer que la commune allait payer la facture des travaux de la mairie et également pour lui demander de faire un geste sur les intérêts moratoires qui s'élèvent à 2 601,38 € en plus de l'amende de 1 000 €. Ces intérêts sont dus car la commune refusait de payer malgré les injonctions du tribunal.

3 - DELEGATION CONSENTIES AU MAIRE : MARCHES / PASSATIONS

La trésorerie demande une délibération du conseil municipal en complément de celle déjà prise : Selon l'article L 2122-22, 4° du code général des collectivités territoriales et pour la durée du mandat le conseil municipal peut déléguer au maire de « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* »

Vote : 10 voix pour l'ensemble des commissions.

4 - FRAIS DES ECOLES PRIVEES

Certains parents de la commune ont choisi de scolariser leurs enfants dans des écoles privées.

L'Ogec de Lons-le-Saunier demande une participation aux frais de fonctionnement de ces écoles (l'école Jeanne d'Arc, l'école de la salle ainsi que Sainte-Marie).

Le montant demandé est de 2 374 € (4 x 440 € et 1 x 614 €). Au vu des événements sanitaires de cette année, les enfants ont moins été présent. Les membres du conseil municipal décident de voir avec les écoles les modalités de calcul.

5 - FIBRE OPTIQUE - INSTALLATION D'UN BOITIER RUE DU PETIT BOURG

L'entreprise Safège demande l'autorisation d'ajouter un câble optique de 6 mm ainsi que d'installer un boîtier PBO sur la façade du bâtiment situé 2 B rue du Petit Bourg. Afin d'assurer le bon fonctionnement de la fibre optique sur la commune, les membres du conseil municipal décident d'autoriser cette installation.

Vote : 10 voix pour

6 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION NUMERO 43

Suite à la délibération prise concernant la prime pour l'ancien agent technique Pierre Gentelet, le trésorier nous informe que la prime ne peut dépasser 1 000 €.

Vote : 10 voix pour

7 - LANCEMENT DES COMMISSIONS

Suite à la publication du fil d'infos, dans lequel apparaissait les différentes commissions, certains habitants de la commune souhaitent participer à ces dernières :

Commission foncier non bâti :

Monsieur Robert LIMAT

Madame Marie-Odile REMOND

Commission Jeunesse Social et Culturel

Madame Roberte BRUNET

Vote : 10 voix pour

8 - BAIL DE CHASSE

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que le bail conclu entre la commune de Montaigu et l'ACCA n'a pas été renouvelé depuis 2013 et a pris fin en 2016.

L'ancien bail était établi pour une durée de 3 ans avec un loyer de 80,00 € par an.

Monsieur le maire propose de reconduire le bail pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 31 août 2023. Les membres du conseil municipal décident d'augmenter le loyer annuel de 15 €, soit 95 € par an.

Vote : 10 voix pour

9 - ATTRIBUTION D'UN NUMERO DE RUE

Une maison est en cours de construction au chemin des petits quarts. Les propriétaires ont besoin d'un numéro de rue. Le système de numérotation dans cette rue est métrique. Après avoir mesuré, monsieur le maire propose d'attribuer le numéro 425.

Vote : 10 voix pour

10 - QUESTIONS DIVERSES

Hameau de Vatagna : Travail en cours sur le projet lotissement. Un travail est fait par rapport à la destination des parcelles. Un projet a été proposé avec une partie habitation et une autre à vocation maraîchère. Ce projet est à l'ébauche et fera l'objet d'une réunion d'information aux habitants

Location : le logement rue du petit bourg, vide depuis plus d'un an sera loué à partir du 1^{er} octobre.

Salle des fêtes : Au vu des circonstances sanitaire, la salle des fêtes n'a été louée qu'une fois pour une réunion. Les locations prévues pour le mois de septembre ont été annulées.

Les agents techniques ont commencé la restauration et l'entretien des menuiseries extérieures.

Abris bus : L'abri bus situé place Rouget de Lisle a été démonté par les élus.

La signalisation routière : Une proposition sera faite par Guillaume PIARD concernant la signalisation routière de la petite route qui va à Macornay. Il est rappelé que cette route est interdite à la circulation le weekend et les jours fériés.

Les habitants du chemin du solitaire demandent à ce qu'un panneau voie sans issue soit installé car de nombreux véhicules s'engagent et font demi-tour dans la cour des particuliers.

Parc : Des poubelles plus grandes et plus esthétiques seront installées au parc dans les mois à venir. Les pique-niqueurs, nombreux l'été, les déposent au pied des corbeilles actuelles.

L'installation des cages de handball a été effectuée. A la demande d'un habitant, relevant les nuisances pour les riverains des jeux de ballons, une étude de réaménagement du parc sera faite, ce travail pourra être conjoint avec le service de sports d'ECLA.

Chemins ruraux : Le nettoyage de certains chemins est prévu sur deux corvées en octobre.

Le nettoyage de la Vallière est prévu le 26 septembre 2020. La commune de Montaigu à l'issue de ce chantier offrira une collation aux nettoyeurs des villages.

Éclairage public : Les communes de Perrigny, Conliège et Revigny harmonisent les horaires de l'éclairage public. Un pré-diagnostic a déjà été fait par le Sidec pour la commune de Montaigu. Une remise aux normes des points

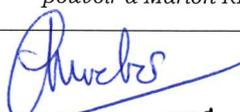
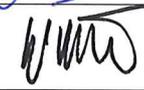
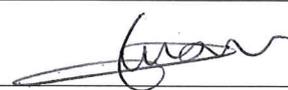
lumineux de la commune devra être faite, passage au LED.

Abris bus : L'abri bus a été démonté par les élus car celui-ci n'avait plus sa fonction et stockait parfois des déchets.

La cure : Afin de pouvoir prendre une décision une estimation de la cure aura lieu Mesdames Weber et Feuvrier Monsieur Perrot participeront à ce travail avec l'expert.

Le Maire, Patrick NEILZ



ÉLUS	SIGNATURE
Marion RIVERA	
Guillaume PIARD	
Albane VIDELIER	
Antoine PIGNIER	<i>Absent lors de cette séance</i>
Nadège BOSSUYT	<i>Absente lors de cette séance, pouvoir à Julien LISSANDRE</i>
Willy SCHOEPPS	<i>Absent lors de cette séance, pouvoir à Marion RIVERA</i>
Christine BARTHE-WEBER	
Claudette FEUVRIER	
Julien LISSANDRE	
Alain PERROT	